

Commentaires

	Répartition HESAV / Emploi Le calendrier indique la répartition du temps entre la présence de l'étudiant à HESAV et sa présence au travail. Le pourcentage est réparti à parts égales entre l'emploi et HESAV.
Jours de formation	<p>En 1^{ère} année, les jours HESAV sont planifiés sur des journées entières, en principe, les mercredi, jeudi ou vendredi.</p> <p>A l'exception des semaines 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 35 et 36 dont les jours "école" sont indiqués en rouge dans le tableau. Ces semaines sont consacrées à la période de formation pratique en dehors du lieu de travail, aux examens ou la semaine d'enseignement interprofessionnel.</p>
Vacances	L'étudiant en emploi bénéficie de 5 semaines de vacances comptabilisées à part égales entre l'emploi et HESAV. Elles sont planifiées par l'employeur, en accord avec l'étudiant en emploi, sur les périodes indiquées "100% emploi". Il importe que leur répartition permette à l'étudiant de reprendre son souffle de manière régulière.
Planification semestrielle	L'année est subdivisée en 2 semestres. Le 1 ^{er} semestre débute en semaine 38 et se termine en semaine 7. Le 2 ^{ème} semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.
CPT	<p>Chaque semestre est défini par un projet de formation pratique sur la base duquel est conçu et édité le contrat pédagogique tripartite (CPT). Chaque CPT est établi par l'étudiant, le praticien formateur et l'enseignant référent HESAV en début de semestre (respectivement en semaine 38 et en semaine 9), en référence aux objectifs d'apprentissage du semestre. La formation en emploi se fonde sur la capacité et la possibilité d'apprendre en travaillant. Dans cette perspective, le 1^{er} semestre est dédié à l'acquisition par l'étudiant de méthodes d'apprentissage ad hoc et à l'ajustement, réalisé par l'ensemble de ses partenaires de formation (PF, enseignant référent HESAV, Cadre de proximité et Collègues) des conditions d'apprentissage au travail.</p> <p>Le CPT est actualisé au retour de stage, en semaine 21, de manière à prendre en compte les acquis réalisés et les difficultés rencontrées.</p>
Evaluations	<p>Une évaluation est pratiquée à la fin de chacun des semestres sur la base de l'autoévaluation présentée par l'étudiant conjointement à son PF et à son enseignant référent HESAV qui en valident ou contestent les éléments après discussion.</p> <p>L'évaluation du 1^{er} semestre est formative. Elle est réalisée en semaine 4. Elle porte sur les compétences métier manifestées par l'étudiant en emploi ainsi que sur les qualités de son positionnement en tant qu'étudiant infirmier. Un support d'évaluation ad hoc est proposé par HESAV.</p> <p>L'évaluation du 2^{ème} semestre est sommative. Elle indique les compétences acquises ainsi que celles en voie d'acquisition, à acquérir d'ici la fin du 3^{ème} semestre. Le support d'évaluation correspond à celui du 1^{er} niveau de compétences HES.</p> <p>Le Bachelor en soins infirmiers prescrit l'acquisition des compétences à démontrer en formation pratique selon 3 niveaux. Dans le Bachelor en emploi, les compétences du 1^{er} niveau sont attendues au terme du 3^{ème} semestre, celles du 2^{ème} niveau au terme du 5^{ème} semestre et celles du 3^{ème} niveau au terme du 7^{ème} semestre.</p>
Validation	<p>La 1^{ère} année comprend un module de formation pratique en emploi (PFP EE 1B) qui permet l'acquisition de 5 crédits ECTS et un module de formation pratique externe (PFP ext.1A) qui permet également l'acquisition de 5 crédits ECTS.</p> <p>Si l'évaluation de la PFP EE 1B confirme l'acquisition des compétences attendues, le module sera validé même si la PFP ext. 1A est échouée. Celle-ci sera répétée en fin de formation.</p>